

Université de Genève  
Faculté de droit  
Département de droit constitutionnel  
1211 Genève 4



## Renseignements pratiques

### Inscription

Le bulletin d'inscription est à renvoyer avant le **15 juillet 2009** à:

Daphrose NTARATAZE  
Faculté de droit  
Département de droit constitutionnel  
Université de Genève – 1211 Genève 4  
Fax: +41 (0)22 379 86 62

### Finance d'inscription

- CHF 900.- pour le module 1, y compris les émoluments et l'hébergement en pension complète.
- CHF 900.- pour les modules 2 et 3, y compris les émoluments et l'hébergement en pension complète.

### Dates et lieux

- Module 1: du jeudi 5 novembre à 8h45 au vendredi 6 novembre 2009 à 16h45  
*Lieu:* Centre de formation du Léman  
Ch. de la Fontaine 2 – 1805 Jongny-sur-Vevey  
leman-formation@coop.ch
- Module 2: entre le module 1 et le module 3  
*Lieu:* en groupes, à domicile
- Module 3: du jeudi 4 mars à 8h45 au vendredi 5 mars 2010 à 16h45  
*Lieu:* Centre de formation du Léman – Jongny-sur-Vevey

### Contact

Daphrose NTARATAZE  
Faculté de droit  
Département de droit constitutionnel  
Université de Genève – 1211 Genève 4  
Tél: +41 (0)22 379 85 23  
Fax: +41 (0)22 379 86 62  
daphrose.ntarataze@unige.ch

[www.unige.ch/formcont/droit/cetel](http://www.unige.ch/formcont/droit/cetel)

## Séminaire de légistique Mieux légiférer: rédaction et méthode législatives Droit suisse francophone

5-6 novembre 2009 et 4-5 mars 2010

Sous le patronage  
de la Société suisse de législation et des responsables romands de légistique

Université  
de Neuchâtel **unine**



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE DROIT**  
Centre d'étude, de technique  
et d'évaluation législatives

# Séminaire de légistique 09-10

## Objectifs

Familiariser les participants avec les règles de base de la rédaction législative et la démarche méthodique afin d'améliorer la qualité législative.

## Public

Le séminaire est destiné aux acteurs étatiques, fédéraux, cantonaux et communaux chargés de préparer et d'examiner des projets législatifs ou réglementaires, principalement aux professionnels de la fonction publique. Il est aussi ouvert aux parlementaires ou à leurs assistants ainsi qu'aux traducteurs. Les professionnels du secteur privé devant concevoir de tels projets ou les critiquer dans le cadre de procédures de consultation peuvent également en tirer profit, de même que les concepteurs d'initiatives populaires.

Il s'adresse tant à des juristes qu'à des non-juristes.

Il permet également aux universitaires fraîchement diplômés d'acquérir une formation et une expérience à faire valoir dans le monde du travail.

## Direction

Alexandre FLÜCKIGER, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève, en collaboration avec Christine GUY-ECABERT, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel et collaboratrice scientifique à l'Office fédéral de la justice, Berne

## Organisation

Le séminaire est placé sous les auspices de la Société suisse de législation et des responsables romands et tessinois de légistique (Monique ALBRECHT [VS]; Gérard CAUSSIGNAC [BE]; Marilena FONTAINE [TI]; Jean-Christophe KUBLER [JU]; Denis LOERTSCHER [FR]; Jean-Luc SCHWAAR [VD]; Alain TENDON [NE]; Fabien WAELTI [GE]).

Il est animé par des enseignants universitaires ainsi que par des spécialistes de l'Office fédéral de la justice, de la Chancellerie fédérale et des cantons.

## Programme

### Structure

Le séminaire comprend trois modules

### Module 1 Séminaire de base

- Les principes de base de la rédaction législative
- Les éléments normatifs
- Le bon niveau normatif
- Questions choisies

*du jeudi 5 novembre à 8h45 au vendredi 6 novembre 2009 à 16h45*

### Module 2 Entraînement en groupe

- Rédaction d'un projet de loi
- Critique d'un projet de loi

*Entre le module 1 et le module 3 (organisation libre)*

### Module 3 Séminaire d'approfondissement

- Présentation et critique des projets de loi
- Concevoir la matière de la loi
- Connaître les instruments d'action de l'Etat
- Choisir le contenu de la loi
- Négocier la rédaction et le contenu de la loi
- Evaluer la loi

*du jeudi 4 mars à 8h45 au vendredi 5 mars 2010 à 16h45*

### Méthode

Le séminaire combine des exposés théoriques et des exercices en groupe. L'inscription aux modules 2 et 3 présuppose la participation au module 1.

## Séminaire de légistique 09-10

Bulletin d'inscription à renvoyer d'ici au **15 juillet 2009**

S.V.P., à remplir en lettres majuscules  à cocher

Madame  Monsieur

Nom:

Titre:

Entreprise/administration:  
(en toutes lettres)

Prénom:

**ADRESSE POUR L'ENVOI POSTAL**

Adresse:

NP/Ville/Pays:

Téléphone:

Courriel:

Professionnelle

Privée

Fax:

Je souhaite participer au/x:

**MODULE 1 SEMINAIRE DE BASE**

**MODULES 2 ET 3 ENTRAÎNEMENT EN GROUPE et SEMINAIRE D'APPROFONDISSEMENT**

et m'engage à verser la somme correspondante (CHF 900.- module 1, CHF 900.- module 2 et 3) dès réception de la confirmation de mon admission.

NB: L'inscription aux modules 2 et 3 présuppose la participation au premier.

Date:

Signature: